

MISSION

# PRÉVENTION POSSIBLE

## MALADIES CHRONIQUES

### Quels vaccins offrir?

Par Jocelyne Thiffault, m.d.

*Quels vaccins mon patient souffrant d'insuffisance rénale chronique devrait-il recevoir? Qu'en est-il de mon patient immunosupprimé, anémique ou celui atteint d'une MPOC ou d'une maladie chronique du foie?*

Vous obtiendrez réponse à ces questions dans le tableau 1. Celui-ci résume les différents vaccins à offrir à vos patients selon leur condition médicale. Ces vaccins complètent la vaccination de base et sont offerts gratuitement par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

On peut retrouver ce tableau aux pages 173 et 174 du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), dont la version a été mise à jour en novembre 2010. Le PIQ se trouve aussi sur le site Web du MSSS à l'adresse suivante :

[www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?professionnels\\_de\\_la\\_santé](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?professionnels_de_la_santé).



## MISE À JOUR DU PIQ

### Quelques nouveautés

#### Vaccination des travailleurs de la santé

Le guide *Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs* (MSSS 2005) n'est plus à jour et ne doit plus être utilisé. Il a été remplacé par le tableau *Vaccins recommandés pour certains stagiaires selon les disciplines*, joint à ce bulletin. On le retrouve aussi sur le site Web du MSSS à l'adresse mentionnée précédemment.



#### Prevnar 13

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le vaccin Prevnar 13 remplace le Synflorix (10-valent). Ce nouveau vaccin protège contre trois sérotypes supplémentaires de pneumocoques, soit les sérotypes 3, 6A et 19A. La souche 19A a été responsable de 46 % des cas d'infection invasive à pneumocoque au Québec en 2009.

Les enfants déjà vaccinés adéquatement avec le Prevnar (7-valent) ou le Synflorix n'ont pas à être vaccinés de nouveau avec le Prevnar 13.

Par contre, les enfants de moins de 18 ans à risque accru d'infection invasive à pneumocoque doivent recevoir au moins une dose de Prevnar 13 à partir de l'âge de 12 mois, peu importe le nombre de doses antérieures reçues d'un autre vaccin conjugué contre le pneumocoque. Le vaccin Pneumovax 23 doit aussi leur être offert à partir de l'âge de deux ans afin d'étendre la protection contre d'autres sérotypes.

#### Menveo

Le Menveo est le seul vaccin conjugué quadrivalent contre le méningocoque qui devrait être utilisé chez les enfants de moins de deux ans à risque élevé d'infection invasive, car il est plus immunogène chez ce groupe d'âge.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le document intitulé *Tableau synthèse pour l'utilisation des vaccins contre le méningocoque* à la page 259 du PIQ ou sur le site Web du MSSS.

**Tableau I.**  
**Vaccins recommandés en plus de la vaccination de base selon les conditions médicales<sup>(1)</sup>**

	Influenza	Pneumocoque	Méningocoque	H. infl. type b	Hépatite A	Hépatite B
<b>Maladies cardiaques chroniques</b>						
Cardiomyopathie	X	X				
Cardiopathie cyanogène	X	X				
Insuffisance cardiaque	X	X				
<b>Maladies hépatiques chroniques</b>						
Porteur de l'hépatite B	X	X			X	
Porteur de l'hépatite C	X	X			X	X
Autre maladie chronique du foie	X	X			X	X
<b>Maladies métaboliques chroniques</b>						
Diabète	X	X				
Erreur innée du métabolisme (ex. : tyrosinémie héréditaire de type I, hyperammoniémie due aux anomalies du cycle de l'urée, acidurie organique, cytopathies mitochondriales)	X	X				
Autres troubles métaboliques chroniques (ex. : obésité importante)	X					
<b>Maladies pulmonaires chroniques</b>						
Asthme (assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier)	X					
Maladie pulmonaire obstructive chronique (ex. : fibrose kystique, bronchite chronique, emphysème, dysplasie broncho-pulmonaire)	X	X				
Conditions entraînant une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration (ex. : trouble cognitif, lésion médullaire, trouble convulsif, troubles neuromusculaires)	X	X				
<b>Maladies rénales chroniques</b>						
Hémodialyse ou dialyse péritonéale	X	X				X
Insuffisance rénale chronique	X	X				X
Syndrome néphrotique	X	X				X
Autres maladies rénales chroniques	X	X				X
<b>Maladies du système sanguin ou lymphatique</b>						
Anémie	X					
Asplénie anatomique	X	X	X	X		
Conditions pouvant amener une asplénie fonctionnelle, notamment :	X	X	X	X		
• Hémoglobinopathie						
• Anémie falciforme						
• Thalassémie majeure						
• Lupus érythémateux disséminé						
• Thrombocythémie essentielle						
• Maladie coeliaque (entéropathie au gluten)						
• Entéropathies inflammatoires (maladie de Crohn, colite ulcéreuse)						
Leucémie, lymphome, maladie de Hodgkin, myélome multiple	X	X		X		
Hémophilie	X				X	X
Maladie nécessitant l'administration répétée de produits sanguins	X					X
<b>Conditions amenant une immunosuppression<sup>(2)</sup></b>						
Cancer (néoplasie) généralisé	X	X		X		
Chimiothérapie, radiothérapie ou traitement immunosuppresseur (corticostéroïdes, antimétabolites ou autres agents déprimant la réponse immunitaire)	X	X		X		
Déficience en complément, en properdine ou en facteur D	X	X	X	X		
Déficience congénitale en anticorps	X	X	X	X		
Autre déficience immunitaire congénitale (ex. : syndrome de DiGeorge)	X	X		X		
Autre maladie entraînant un état d'immunosuppression	X	X		X		
<b>Autres conditions médicales</b>						
Écoulement chronique du LCR		X				
Implant cochléaire		X		X		
Prise prolongée d'acide acétylsalicylique (aspirine) par des enfants et des adolescents âgés de moins de 18 ans	X					

(1) Pour connaître toutes les indications des vaccins, voir la section *Indications* de chaque vaccin du chapitre 10 du PIQ.

(2) Le vaccin contre le VPH est indiqué pour les femmes immunosupprimées âgées de 18 à 26 ans.

# VACCINATION CONTRE LE VPH

Par Jocelyne Thiffault, m.d.

La vaccination contre le virus du papillome humain (VPH) est indiquée chez les jeunes filles âgées de 9 à 26 ans. La vaccination gratuite des jeunes filles âgées de 9 à 17 ans a débuté en 2008. Elle est offerte principalement en milieu scolaire, soit en quatrième année et en 3<sup>e</sup> secondaire.

En dehors du milieu scolaire, le vaccin est aussi offert gratuitement en CLSC ou en clinique médicale chez :

- Les jeunes filles âgées de 14 à 17 ans (elles doivent avoir moins de 18 ans au moment de leur première dose).
- Les jeunes filles âgées de 9 à 13 ans à risque d'être exposées au VPH.
- Les femmes âgées de 18 à 26 ans immunosupprimées ou infectées par le VIH.

## Couverture vaccinale en milieu scolaire

La couverture vaccinale provinciale en milieu scolaire se situait à près de 81 % en 2008-2009 (année d'introduction du programme) et à 76 % en 2009-2010, démontrant ainsi une baisse de 5 %. Les données actuellement disponibles (2010-2011) semblent établir que cette tendance à la baisse se poursuit dans certaines régions.



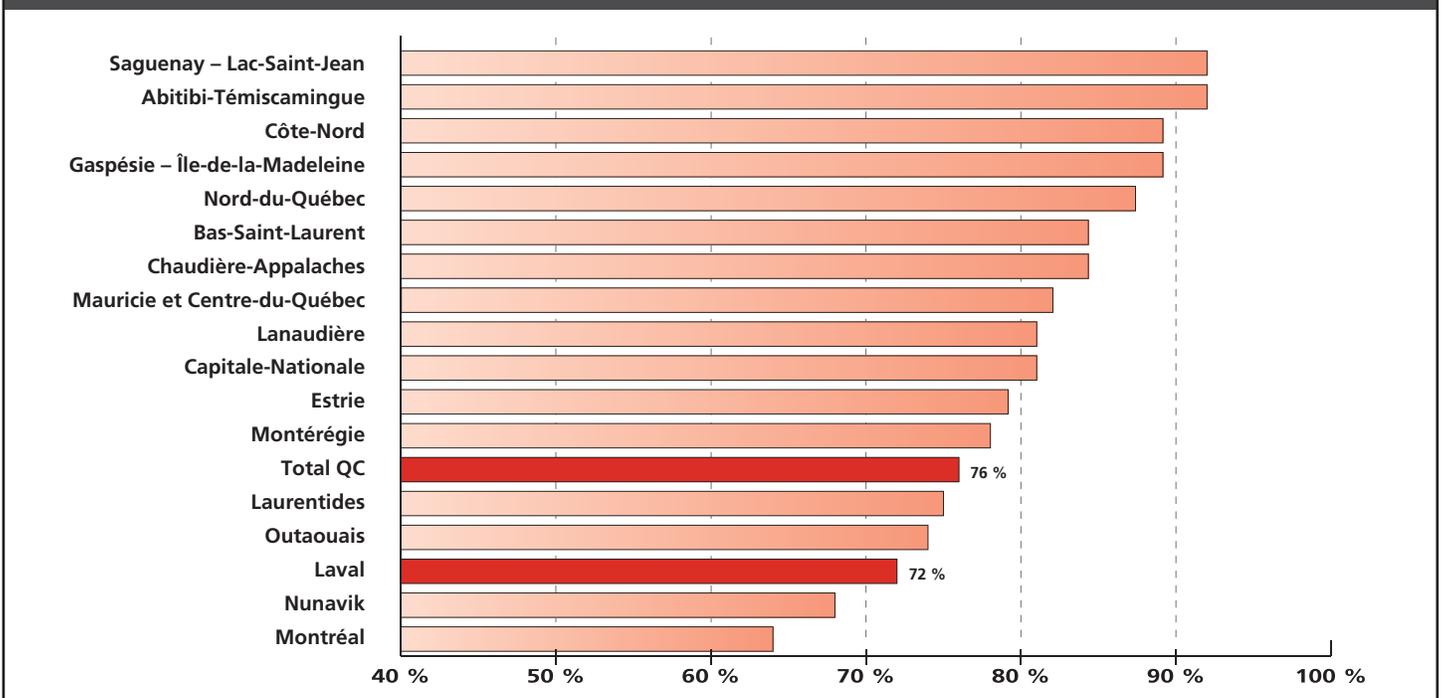
Un article paru dans la revue Protégez-vous d'octobre 2010, « Un vaccin pour rien? », a dépeint une image plutôt défavorable du vaccin. Dans certaines régions, les parents semblent avoir refusé en plus grand nombre la vaccination de leurs enfants à la suite de cet article.

Les figures 1 et 2 présentent l'estimation de la couverture vaccinale contre le VPH, par région, respectivement chez les filles en quatrième année (classe régulière) et en 3<sup>e</sup> secondaire pour l'année scolaire 2009-2010.

## Effets secondaires

Au Québec, le décès d'une jeune fille de 14 ans survenu après une vaccination contre le VPH en 2008 a été très médiatisé. Le rapport du coroner a été rendu public en décembre 2010. À ce jour, aucun indice ou hypothèse biologique plausible ne permet de relier le vaccin au décès.

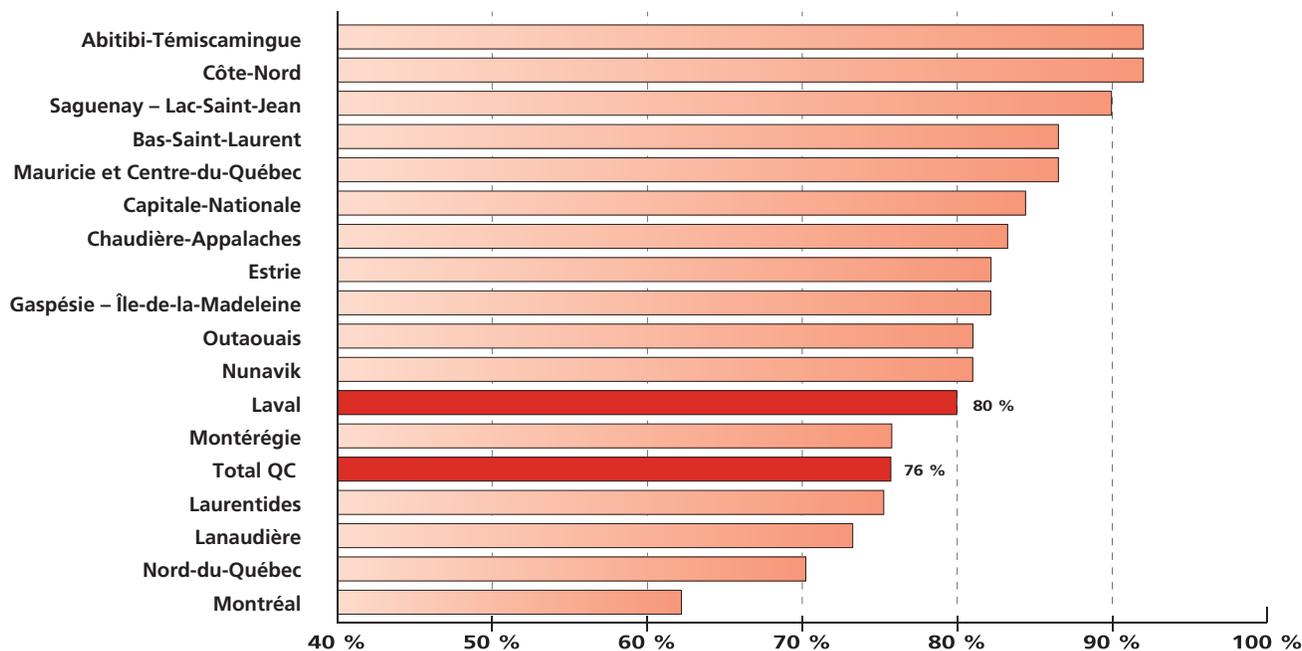
**Figure 1. Estimation de la couverture vaccinale (%) contre le VPH (2 doses)**  
4<sup>e</sup> primaire (classe régulière) - Québec et régions - 2009-2010



Source : Bureau de surveillance et de veille, Direction de la protection de la santé publique (DPSP), à MSSS à partir des données colligées par les directions régionales de santé publique.

## Figure 2. Estimation de la couverture vaccinale (%) contre le VPH (3 doses)

3<sup>e</sup> secondaire - Québec et régions - 2009-2010



Source : Bureau de surveillance et de vigilance, DPSP, MSSS à partir des données colligées par les Directions régionales de santé publique.

Quant au taux moyen de déclarations de manifestations cliniques inhabituelles (MCI) après les deux premières campagnes de vaccination, il se situe à 30 pour 100 000 doses distribuées. Ce taux est plus faible que ceux rapportés aux États-Unis et en France et similaire aux taux rapportés en Australie. Les MCI les plus fréquentes sont les allergies.

Rappelons qu'au Québec, la déclaration des MCI est obligatoire pour tout médecin ou infirmière soupçonnant un lien entre le vaccin et une MCI. Un suivi hebdomadaire de ces déclarations est fait par les directions de santé publique et le MSSS, en partenariat avec l'Agence de santé publique du Canada. Ces mêmes instances suivent de près l'évolution des connaissances scientifiques en lien avec la sécurité vaccinale. S'il s'avérait qu'au Québec les risques associés à la vaccination soient plus élevés que les bénéfices, la vaccination serait cessée.



### Vaccination des garçons

Le Gardasil est le seul produit homologué au Canada pour vacciner les garçons et les jeunes hommes âgés de 9 à 26 ans. Cette indication n'a pas encore fait l'objet de recommandations des comités consultatifs nationaux. L'administration du vaccin est possible selon les indications du PIQ, mais le patient devra en assumer le coût.



Une publication de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval.

800, boul. Chomedey, Tour A, Laval (Québec) H7V 3Y4  
Tél. : 450 978-2000 • Téléc. : 450 978-2100

**Responsable du projet :**  
Dr Jocelyne Thiffault

**Collaboration :**  
Équipes des maladies infectieuses, santé au travail et santé environnementale

**Impression :**  
Lithographie SB inc.

**Dépôt légal :**  
Bibliothèque nationale du Québec, 2008  
ISSN 1918-0837 (Imprimé) ISSN 1948-0845 (En ligne)

**Vous seriez intéressé à recevoir le bulletin par courriel ?**  
Communiquez avec Mme Carole Brien, soit par téléphone au 450-978-2121 poste 2036, ou par courriel à cbrien\_regie13@sss.gouv.qc.ca

